

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE
DE LAC-DELAGE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 18 AOÛT 2025 À
18H30 À LA SALLE DU CONSEIL**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, maire
Jannys Landry, conseillère au siège no.1
Alexandre Morin, conseiller au siège n° 2
Marc Boiteau, conseiller au siège n° 3

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Christiane Gosselin, conseillère au siège n° 5
Jonathan Baker, conseiller au siège n° 6

Formant le quorum du conseil municipal.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur François Morneau, directeur général et greffier-trésorier

1 GREFFE ;

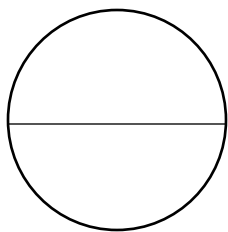
- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 14 juillet 2025
- 1.5 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du vendredi 18 juillet 2025

2 CORRESPONDANCE, DÉPÔT ET INFORMATION

- 2.1 Dépôt de bordereau des communications, correspondances et rapports

3 FINANCES ET ADMINISTRATION

- 3.1 Adoption — financement
- 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro E-2025-01 décrétant une dépense de 195 000\$ et d'un emprunt maximal de 195 000\$ pour procéder aux travaux de vidange complète des étangs #2 et #3 de la station d'épuration municipale



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

4 DIRECTION GÉNÉRALE

- 4.1 Résolution d'appui – Modification du nom de la circonscription électorale de Chauveau

5 TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Contrat pour l'entretien d'hiver des chemins appartenant au ministère des Transports

6 URBANISMES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 6.1 Adoption des plans de protections des sources d'eau potable (**point reporté**)

7 LOISIRS, CULTURES ET VIES COMMUNAUTAIRES

Aucun point

8 SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

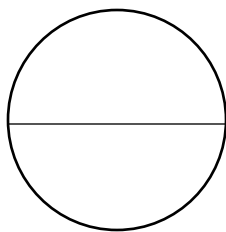
Aucun point

9 AFFAIRES NOUVELLES

10 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

11 PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18:30

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance avec le report du point 6.1 à une séance ultérieure : **Adoption des plans de protection des sources d'eau potable :**

II EST PROPOSÉ PAR Alexandre Morin,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 18 août 2025.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par le directeur général dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau,
APPUYÉ PAR Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 juillet 2025.

1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par le directeur général dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

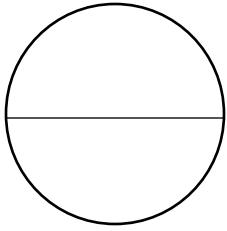
La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ PAR Alexandre Morin,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Résolution 2025-073

Résolution 2025-074

Résolution 2025-075



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 juillet 2025.

2. CORRESPONDANCE, DÉPÔT ET INFORMATION

2.1 Dépôt de bordereau des communications

3 FINANCES ET ADMINISTRATION

3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

3.1.1 Comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer au 18 août 2025 totalisent un montant de 109 873.12\$ et pour les salaires 22 621.58 \$;

CONSIDÉRANT QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes fournisseurs, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

II EST PROPOSÉ PAR Jannys Landry,
APPUYÉ PAR Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes fournisseurs au 18 août 2025, et ce, selon les échéances prescrites.

3.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Monsieur François Morneau, directeur général, dépose la liste des taxes à recevoir au 18 août 2025 qui totalisent un montant de 135 037.76\$.

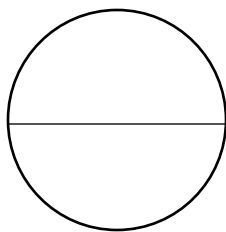
3.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT E-2025-01 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 195 000\$ ET D'UN EMPRUNT MAXIMAL DE 195 000\$ POUR PROCÉDER AUX TRAVAUX DE VIDANGE COMPLÈTE DES ÉTANGS #2 ET #3 DE LA STATION D'ÉPURATION MUNICIPALE

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Jannys Landry, conseillère, par la présente :

DONNE AVIS DE MOTION du règlement d'emprunt E-2025-01 décrétant une dépense maximale de 195 000\$ et d'un emprunt maximal de 195 000\$ pour procéder aux travaux de vidange complète des étangs #2 et #3 de la station d'épuration municipale

DÉPOSE LE PROJET du règlement d'emprunt E-2025-01 décrétant une dépense maximale de 195 000\$ et d'un emprunt maximal de 195 000\$ pour procéder aux travaux de vidange complète des étangs #2 et #3 de la station d'épuration municipale

Résolution 2025-076



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

Résolution 2025-077

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 RÉSOLUTION D'APPUI – MODIFICATION DU NOM DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE CHAUVEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage est comprise dans la circonscription électorale de Chauveau ;

CONSIDÉRANT QUE, dans un esprit de réconciliation et de reconnaissance envers la Nation Wendat, la Ville souhaite appuyer les démarches visant à ajouter un nom Wendat à la circonscription électorale de Chauveau ;

CONSIDÉRANT QUE le nom Yahndawa', qui signifie « rivière, flot, courant d'eau », en référence à la rivière Akiawenhkak, connue également sous le nom de rivière St-Charles, a été proposé par la Nation Wendat ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en accord avec cette proposition et qu'elle souhaite soutenir les démarches visant l'ajout de ce nom à celui de la circonscription électorale de Chauveau ;

EN CONSÉQUENCE,
II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau,
APPUYÉ PAR Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'appuyer les démarches visant la modification du nom de la circonscription électorale de Chauveau par l'ajout d'un nom Wendat, soit « Yahndawa' ».

Résolution 2025-078

5. TRAVAUX PUBLICS

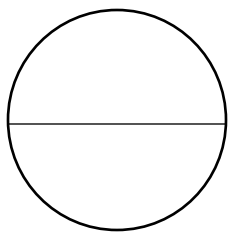
5.1 CONTRAT POUR L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS APPARTENANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE l'entretien d'hiver d'une portion du chemin de la Grande-Ligne appartenant au MTQ est effectué par la Ville de Lac-Delage;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est échu depuis le 1er juin 2025 et doit être renouvelé pour une période de cinq (5) ans ;

II EST PROPOSÉ PAR Alexandre Morin,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise monsieur François Morneau, directeur général, à signer, pour et au nom de Ville de Lac-Delage, le contrat no. 7184-25-4918 du ministère des Transports, relatif au déneigement, au déglacage et la fourniture des matériaux sur le chemin de la Grande-Ligne et l'avenue du Lac, sis sur le territoire de Lac-Delage pour une durée de cinq (5) ans et valide jusqu'au 1er juin 2030 au montant de 4 000 \$ / année plus indexation à l'IPC.



6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 ADOPTION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

POINT REPORTÉ

7. LOISIRS, CULTURES ET VIES COMMUNAUTAIRES

Aucun point

8. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

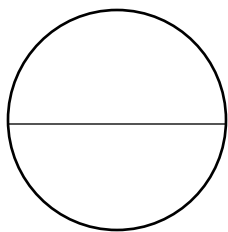
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2025-079

II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau,
APPUYÉ PAR Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la présente assemblée à 18:47

Guy Rochette, Maire



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

François Morneau, Directeur général

PRÉSENTATION DES ANNEXES